

COMMUNE DE LUZE CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 11 mars à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI.

Était excusée : Sylvaine WARTELLE

Procuration : Sylvaine WARTELLE donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Fabien DESGRANGES.

Ordre du jour :

1. Vote Comptes de Gestion et Comptes administratifs 2023, Affectation de Résultats et Budget Primitif 2024 de la commune et de l'assainissement.
2. Exonération de 2 ans sur la taxe foncière sur logements neufs aux performances énergétiques élevées.
3. Extension et enfouissement réseau électrique par le SIED 70 rue du Moulin.
4. Bilan sur la commission travaux.
5. Divers.

1. Les comptes et les BP 2024

Compte administratif et compte de gestion de la commune

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente les comptes 2023.

Le fonctionnement affiche un résultat excédentaire de 47 202,91 € et la section d'investissement un résultat excédentaire de 73 345,99€.

Le résultat global 2023 de toutes les sections est de 120 548,90 €.

Délibération : Le Maire soumet à délibération l'approbation des comptes de gestion.

Vote : oui à l'unanimité.

En l'absence du Maire, le premier adjoint soumet à délibération l'approbation du compte administratif.

Vote : oui à l'unanimité

Affectation des résultats 2023

Le 1^{er} adjoint présente l'affectation des résultats de la commune pour le Budget 2024. Il est à noter que pour 2024, il faut intégrer le résultat de clôture 2023 du CCAS de 2545.01€ en recette fonctionnement, étant donné la suppression du Budget CCAS. En fonctionnement, il s'agira donc de reporter en recette article 2, la somme de 469 789,07€ et en recette section investissement article 001 la somme de 60 355,42€. La section investissement redevient excédentaire au 31-12-2023.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'affectation des résultats 2023 de la commune sur l'exercice 2024.

Vote : oui à l'unanimité

Budget prévisionnel communal 2024

Le 1^{er} adjoint présente le Budget Primitif 2024, qui a été travaillé en commission finances.

- Il s'élève à 789 304.07€ pour la section fonctionnement. En dépenses fonctionnement les charges générales sont de 113 055€ et les charges de personnels de 157 400€. En recette de fonctionnement, les impôts et taxes sont de 65 924€, la fiscalité locale est de 103 100€ et les dotations états sont de 102 552€.
- Il s'élève à 531 915,42€ pour la section investissement et les principales dépenses d'investissement concerneront la pose de 4

ralentisseurs et l'enfouissement du réseau électrique rues Grande Goutte et Paquot.

Délibération : Le Maire soumet au vote la proposition de budget primitif 2024 de la commune.

Vote : oui à l'unanimité

Compte administratif et compte de gestion de l'Assainissement

Le premier adjoint, présente les comptes 2023.

Le fonctionnement affiche un résultat excédentaire de 21 558,25 € et la section d'investissement un résultat déficitaire de 26 721,07€.

Le résultat global 2023 de toutes les sections est de – 5162,82 €

Délibération : Le maire soumet à délibération l'approbation des comptes de gestion de l'assainissement.

Vote : oui à l'unanimité

Délibération : En l'absence du Maire, le premier adjoint soumet à délibération l'approbation du compte administratif de l'assainissement.

Vote : oui à l'unanimité

Affectation des résultats 2023

Le 1^{er} adjoint présente l'affectation des résultats de l'assainissement pour le Budget 2024. En fonctionnement, il s'agit de reporter en recette article 2 la somme de 170 554,36€ et en recette section investissement article 001 la somme de 7 221,74€.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'affectation des résultats 2023 de l'assainissement sur l'exercice 2024.

Vote : oui à l'unanimité

Budget prévisionnel communal 2024

Le 1^{er} adjoint présente le Budget Primitif 2024

Délibération : Le Maire soumet au vote la proposition de budget primitif 2024 de l'assainissement.

Vote : oui à l'unanimité

2. Exonération de 2 ans sur la taxe foncière

Le Maire explique qu'une nouvelle réglementation est en cours sur les maisons neuves à performance énergétique 2020. IL est prévu une exonération sur 5 ans mais les conditions ne sont pas claires. Il n'y aura donc pas de délibération et cela sera rediscuté à un prochain conseil.

3. Extension et enfouissement réseau électrique par le SIED 70

A la rue du Moulin, Romain HORY demande un raccordement de sa maison en construction au réseau électrique pour une longueur d'environ 70 m. Le Maire précise qu'il est convenu de partager le coût du reste à charge (3200 euros) entre la commune et Mr HORY.

Délibération : Le Maire soumet au vote la proposition

Vote : oui à l'unanimité.

4. Bilan sur la commission travaux.

La commission travaux du 24/02 a validé :

- L'implantation de 2 arbres sur le parking de l'école, prévu au milieu de la bande centrale, et de 1 arbre dans la cour de l'école. Un devis est en cours.

- La pose de 4 ralentisseurs situés aux 2 entrées de la Zone 30 centre du village, et aux entrées du village coté Héricourt près de l'abribus et coté Chagey près de la rue de la Combotte. Reste à valider la proposition par le département.

Les 3ème et 4ème adjoints Gilbert Duhoux et Pascal Monnier présentent le diagnostic assainissement effectué par l'entreprise GEOPROTECH, concernant les réseaux d'assainissement Luze et Chagey ainsi que la station d'épuration.

Sur les 2 communes, il faudrait investir environ 3,5 millions d'euros pour rénover totalement les réseaux et la station, avec un niveau de subvention d'environ 65%.

Le Maire précise que l'on ne sait pas ce qu'il se passera exactement en 2026 concernant le possible transfert à la CCPH de la compétence assainissement des communes. Les 2 communes et le Syndicat de la Luzine ne pourront pas prendre en charge l'ensemble de ces préconisations, et cela d'autant que l'on ne sait pas ce qui se passera en 2026. Il faudra donner des priorités de travaux. Concernant Luze, il a déjà été acté que les 3 points importants sont les suivants :

- le puits d'arrivée des eaux dans la station avec l'installation d'un dégrilleur automatique,
- de refaire le collecteur Luze-Chagey avec des pompes de relevage,
- de refaire le réseau rue Pierre Carmien sur 2 tronçons.

Il est prévu une réunion avec les élus de Chagey dans le cadre du Syndicat de la Luzine le 22/03 sur le vote du Budget de la Luzine et les propositions de travaux chiffrés sur les 2 communes.

5. Divers

CCAS

Le Printemps de Poètes prévu à la MTL le jeudi 14 Mars entre l'école et les aînés n'aura pas lieu car aucune personne n'a répondu à l'invitation.

Le Jeux des 1000 euros de France Inter aura lieu le vendredi 29/03 à la MTL. IL faudra installer des banderoles, distribuer des invitations et préparer la salle le jour même.

Sens unique sur tronçon rue de la Chapelle

Le Maire donne la parole à Mme Andriot, habitante de la rue des écoliers, qui propose une interdiction de tourner à gauche au stop de la rue de la Chapelle donnant sur la rue Pierre Carmien , plutôt qu'un sens interdit sur le tronçon prévu par la Mairie.

Le Maire et le conseil municipal n'y sont pas favorables.

Cérémonie du 19 Mars avec la FNACA

Le Maire annonce qu'il y aura une commémoration à 18h mardi 19/03 en présence de membres de la FNACA.

MTL

Françoise Albert signale qu'il faut changer une poubelle extérieure défectueuse et souhaiterait que l'on installe un chauffe-eau dans la cuisine et constate une fuite d'eau.

Ecole

Pascal Monnier signale une fuite dans les WC de l'école et se charge de la réparation.

Déchets de bois

Etienne Surleau se plaint que des déchets importants de bois jonchent son terrain au dessus du château d'eau suite au stockage des grumes (issues des coupes ONF) l'année dernière sur sa parcelle. Il reste pas mal de bois malgré l'évacuation des grumes et il ne peut exploiter sa parcelle en l'état.

Question

Guy Fénix demande au Maire la réglementation sur les feux d'artifices. Il a constaté des nuisances sonores importantes autour de la MTL pendant la nuit. Le Maire répond qu'il faut normalement une autorisation de la Mairie.

Le Maire clôt la séance à 22h30.
